

AFFAIRE N°31/10 - Création provisoire d'un 3ème poste de Secrétaire Général Adjoint de Mairie.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous avez pu constater que la Commune s'est engagée depuis quelques mois dans un certain nombre d'opérations très importantes : "le SDAU, le POS, la restructuration de certains quartiers, etc...

Ces opérations qui vont encore se développer et se multiplier dans l'avenir nécessitent et nécessiteront de plus en plus un encadrement important et de qualité.

U
Saint-Denis, le
23 octobre 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales. P. BIANCHI

C'est pourquoi, sera incessamment recruté un Directeur Général des Services Techniques et c'est ainsi également que je vous propose d'étoffer le Secrétariat Général qui est la plaque tournante de l'encadrement du personnel.

Deux postes de Secrétaires Généraux Adjoints existent actuellement, l'un sera incessamment occupé, l'autre l'est déjà par Madame BEDIER qui va très bientôt partir en congé de longue durée préalable à la retraite.

Son poste à l'effectif ne sera pas pour autant statutairement disponible. Il convient donc, de créer, provisoirement, un troisième poste de Secrétaire Général Adjoint pendant la période qui va du départ effectif de Madame BEDIER à sa mise à la retraite statutaire, c'est-à-dire le 30 septembre 1976, date à laquelle ce nouveau poste sera supprimé d'office.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE